



Méthodologie pour évaluer les impacts générés par l'utilisation de la plateforme collaborative Mutum



- Consommer autrement
- Île-de-France

Pourquoi agir ?

Créée en 2014, Mutum est une plate-forme collaborative d'échanges de biens sur internet qui prône la consommation participative. Partant du constat que chacun d'entre nous possède en moyenne 50 objets qui servent moins de 20 minutes par an, la plateforme propose de mettre ces objets à la disposition du plus grand nombre avec un principe simple : « *plus on partage, plus on possède !* » Concrètement, l'internaute met en ligne gratuitement les objets qu'il veut prêter sans pour autant s'en séparer (d'un jeu vidéo à une paire de skis en passant par une perceuse, une tondeuse ou encore une caméra sportive). En fonction de sa valeur, chaque objet référencé lui rapporte un certain nombre de « Mutums », une monnaie électronique qui lui permettra d'emprunter d'autres biens mis en ligne par d'autres internautes.

L'argument environnemental est souvent mis en avant tant par les utilisateurs que par les opérateurs de mise en relation. Toutefois, dans le cadre du déploiement de ses services, l'entreprise a souhaité disposer d'informations fiables permettant d'évaluer les potentiels impacts liés à l'utilisation de sa plateforme, par comparaison avec un scénario classique d'achat. C'est pourquoi elle a choisi de recourir aux services d'un prestataire extérieur, EcoAct, pour préciser en quoi ce phénomène peut contribuer ou non à une consommation plus durable et pour élaborer un éco-calculateur.

Très intéressée par cette démarche innovante, la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME a apporté un appui technique et financier au projet Mutum. Elle bénéficie en échange d'un excellent retour d'expériences en matière d'économie collaborative.



Organisme

Mutum (JBG SAS)

Partenaire

Direction régionale Île-de-France de l'ADEME

Coût (HT)

Montant total : 27 k€

Financement

ADEME : 15,5 k€

Chiffres clés

- 50 000 utilisateurs
- 20 000 objets
- une moyenne de 8 échanges par jour

Date de lancement

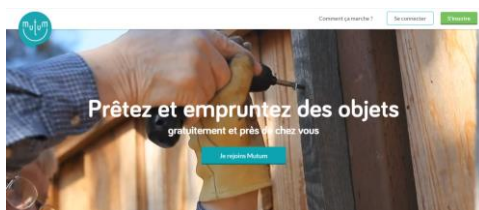
2015

Bonnes pratiques téléchargeables sur notre site : <http://bonnes-pratiques-idf.ademe.fr>

Enseignements :

M. Frédéric Griffaton, co-fondateur de la plateforme collaborative Mutum :

« Grâce à la méthodologie déployée, une première version de l'éco-calculateur sera mise en ligne durant l'été 2016. Celui-ci sera en permanence amélioré et actualisé en fonction des nouvelles données et des nouvelles fonctionnalités offertes par la plateforme. Le propriétaire sera ainsi informé de l'impact environnemental et social du produit mis en ligne, mais également de l'impact lié à l'usage. Des messages d'information sur le mode de consommation permettront de sensibiliser les utilisateurs sur les bonnes pratiques à adopter. Nous privilégions une approche compréhensible par tous et basée sur les pratiques de la communauté Mutum. »



Capture d'écran de la plateforme
Source: Mutum

Présentation et résultats

L'étude a révélé que la plateforme véhiculait les valeurs sociales de la consommation collaborative, appréhendée comme un réel mode de vie : le partage, la convivialité et la solidarité. L'ampleur du lien social dépend de chaque type de pratique et des motivations personnelles.

Sur le plan écologique, la plateforme Mutum, comme la majorité des pratiques d'économie collaborative, s'inscrit dans un mouvement de réduction du gaspillage des ressources par l'optimisation des usages des biens. Pour autant, le bilan environnemental du partage dépend de plusieurs conditions très spécifiques telles que la durabilité des produits partagés ou l'optimisation des transports. Par exemple, lors de son transport, un produit en location peut être endommagé, ce qui ne serait pas arrivé s'il n'était pas loué. Les principaux impacts demeurent donc du ressort des utilisateurs (propriétaires et consommateur). D'où l'importance de les informer et de les sensibiliser pour stimuler un comportement écoresponsable. Il conviendrait par exemple de ne proposer ou de ne rechercher que des produits durables, certifiés et contrôlés. En l'absence d'affichage environnemental des produits, il reste cependant difficile de quantifier avec précision l'impact de chaque produit présent sur la plateforme.

Enfin, le gain de pouvoir d'achat est un effet rebond engendré par le mode de consommation collaboratif. Mais il s'agit d'un effet à double tranchant. Les économies permises peuvent être employées dans l'achat de biens ou de services plus impactants. A l'inverse, il peut permettre de financer de nouvelles actions environnementales (achat d'un vélo pour remplacer les trajets en voiture, de produits biologiques à la place des produits traditionnels, etc.).

Focus

L'étude s'est déroulée de mai 2015 à juin 2016 avec 3 étapes clés :

- l'élaboration de la méthodologie d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, avec notamment la définition des indicateurs clés pour caractériser les services ;
- l'expérimentation de la méthodologie sur 3 familles de produits (une perceuse, un livre et une chaise) ;
- la retranscription des résultats sur le site web de Mutum.

Facteurs de reproductibilité

L'ADEME accompagne de nombreux projets permettant de développer la consommation responsable et de soutenir la transition vers l'économie circulaire. Elle contribue activement à la sensibilisation et aux réflexions sur le sujet, à la création d'outils nationaux (par exemple la base Impacts®), au soutien des acteurs, à la R&D et à l'appui aux projets concrets.

POUR EN SAVOIR PLUS

• Sur le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr

• Le site de la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME www.ile-de-france.ademe.fr

• Le site de Mutum www.mutum.com

CONTACTS

• Mutum
Tél : 06 50 09 68 92
f.griffaton@mutum.fr

• Direction régionale Île-de-France de l'ADEME
Tél : 01 49 01 45 47
ademe.ile-de-france@ademe.fr